

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2017**

**Date de convocation : 11 juillet 2017**

L'AN deux mil dix-sept, le dix-neuf juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-PALAIS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Pierre, Jean-Jacques LOUSTAUDAUDINE, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mr Pierre, Jean-Jacques LOUSTAUDAUDINE,  
Mmes Marie Noëlle AROTCE, Elisabeth GOYTINO, Agnès BORDENAVE,  
Mrs Roger MENDIVE, Gilbert HARGUINDEGUY, Michel DIHARCE, Michel DUTREUILH, Jean Louis FOURCADE, Xavier IRIBARREN, Michel LASCARAY, Arnaud ASTABIE, Charles MASSONDO, Stéphane IROLA.

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :**

Mmes Patricia TICOLET, Carole GOBBI, Claudine BISCAY  
Mrs Daniel LEIBAR, Olivier DARRIEUX-JUSON.

Monsieur Olivier DARRIEUX-JUSON a donné procuration à Mr Charles MASSONDO

Monsieur Michel DIHARCE a été désigné secrétaire de séance.

## 1°) – Approbation du compte rendu de la réunion du 20 juin 2017

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le compte rendu de la réunion du 20 juin 2017.

Le compte rendu de la réunion du 20 juin 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## 2°) – Réalisation de prêts

Pour financer les opérations d'investissement, il a été prévu au budget primitif de réaliser un emprunt de 500 000 euros.

La commission des finances propose de réaliser un prêt à court terme (5 ans) de 50 000 euros pour financer l'acquisition du tracteur et du broyeur, et un prêt à long terme (15 ans), de 450 000 euros pour financer les opérations d'investissement sur les bâtiments et la voirie.

Trois établissements bancaires ont répondu à la consultation.

Le Crédit Agricole n'a pas révisé son offre. Celle-ci est aujourd'hui caduque.

Les offres de la Caisse d'Epargne et de la Banque Postale sont décrites ci-après

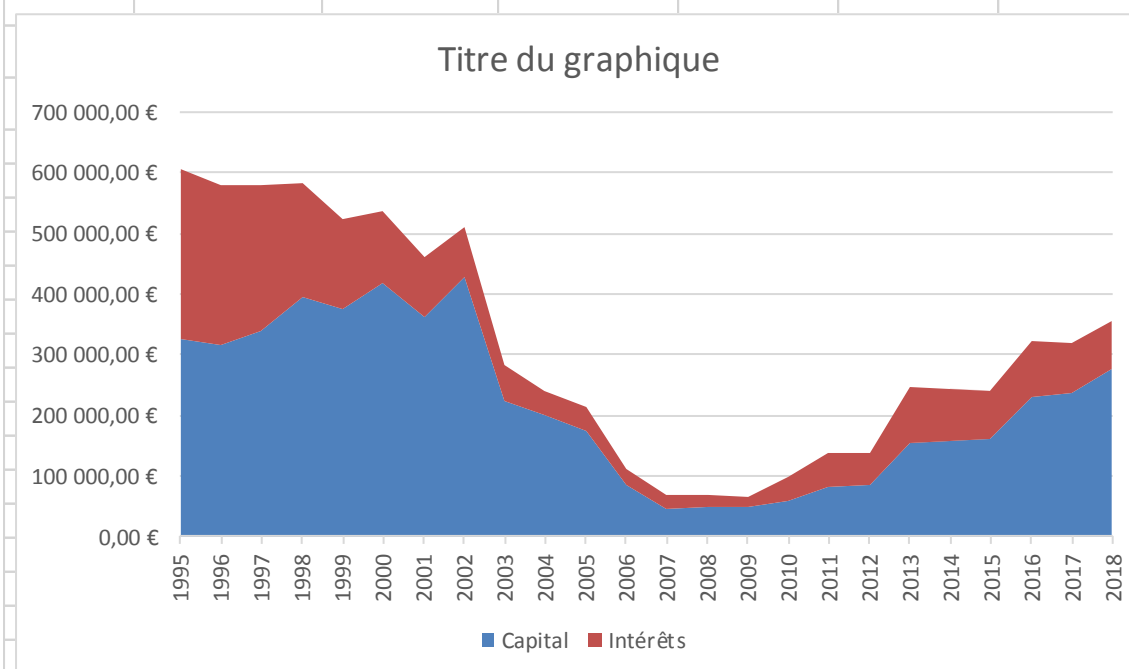
Montant	type	CAISSE D'EPARGNE			BANQUE POSTALE		
		Taux	Intérêts	Frais	Taux	intérêts	Frais
50 000 €	Amortis. Progressif	0,66 €	870,80 €	100,00 €			
450 000 €	Amortis. Progressif	1,36 €	48 221,40 €	450,00 €			
<b>Coût total</b>		49 642,20 €					
50 000 €	Amortis. Linéaire	0,66 €	866,25 €	100,00 €	0,51 €	680,73 €	250,00 €
450 000 €	Amortis. Linéaire	1,36 €	46 665,00 €	450,00 €	1,50 €	51 768,90 €	450,00 €
<b>Coût total</b>		48 081,25 €			53 149,63 €		

Sont ensuite présentés les tableaux d'évolution de la dette de 1995 à 2018 et de 2018 à 2032

## EVOLUTION DE L'ANNUITE DE LA DETTE de 1995 A 2018

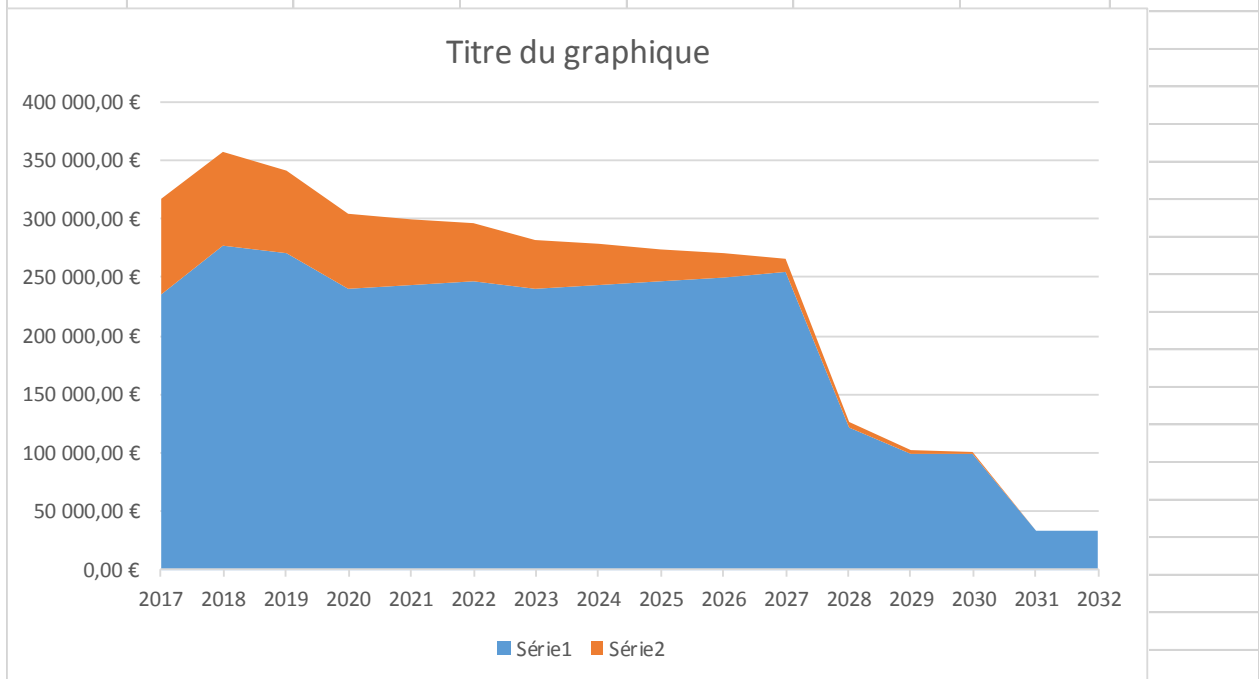
**AVEC SIMULATION EMPRUNTS 450 000 ET 50 000 EUROS EN 2017**

Années	Capital	Intérêts	Annuité
1995	324 592,00 €	282 659,35 €	607 251,35 €
1996	317 386,79 €	263 098,41 €	580 485,20 €
1997	340 590,12 €	238 374,69 €	578 964,81 €
1998	395 073,38 €	188 599,76 €	583 673,14 €
1999	374 870,23 €	148 539,76 €	523 409,99 €
2000	417 622,33 €	117 690,35 €	535 312,68 €
2001	360 505,17 €	101 535,11 €	462 040,28 €
2002	426 480,87 €	83 890,92 €	510 371,79 €
2003	224 256,46 €	57 775,25 €	282 031,71 €
2004	200 033,29 €	39 890,85 €	239 924,14 €
2005	175 033,81 €	40 082,71 €	215 116,52 €
2006	85 609,50 €	27 416,78 €	113 026,28 €
2007	45 970,29 €	21 962,08 €	67 932,37 €
2008	48 539,75 €	19 392,62 €	67 932,37 €
2009	47 695,58 €	16 665,89 €	64 361,47 €
2010	59 145,88 €	39 248,03 €	98 393,91 €
2011	80 687,79 €	57 325,25 €	138 013,04 €
2012	83 918,09 €	54 094,95 €	138 013,04 €
2013	153 944,50 €	92 448,70 €	246 393,20 €
2014	157 438,91 €	86 101,89 €	243 540,80 €
2015	161 073,35 €	79 615,05 €	240 688,40 €
2016	231 520,12 €	90 333,84 €	321 853,96 €
2017	235 451,70 €	82 276,06 €	317 727,76 €
2018	276 642,67 €	80 441,60 €	357 084,27 €



**ETAT DE L'ENDETTEMENT ANNUEL AVEC EMPRUNTS 450 000 ET 50 000 EUROS**

Années	Capit départ	Capital	intérêts	Total versement	Capital restant
2017	2 630 695,54 €	235 451,70 €	82 276,06 €	317 727,76 €	2 395 243,84 €
2018	2 895 243,84 €	276 642,67 €	80 441,60 €	357 084,27 €	2 618 601,17 €
2019	2 618 601,17 €	270 143,11 €	71 718,58 €	341 861,69 €	2 348 458,06 €
2020	2 348 458,06 €	240 281,67 €	64 038,08 €	304 319,75 €	2 108 176,39 €
2021	2 108 176,39 €	243 424,08 €	56 800,73 €	300 224,81 €	1 864 752,31 €
2022	1 864 752,31 €	246 677,43 €	49 514,98 €	296 192,41 €	1 618 074,88 €
2023	1 618 074,88 €	239 846,46 €	42 139,40 €	281 985,86 €	1 378 228,42 €
2024	1 378 228,42 €	243 266,79 €	34 717,91 €	277 984,70 €	1 134 961,63 €
2025	1 134 961,63 €	246 810,59 €	27 110,45 €	273 921,04 €	888 151,04 €
2026	888 151,04 €	250 482,54 €	19 406,09 €	269 888,63 €	637 668,50 €
2027	637 668,50 €	254 287,95 €	11 568,68 €	265 856,63 €	383 380,55 €
2028	383 380,55 €	120 950,86 €	5 341,07 €	126 291,93 €	262 429,69 €
2029	262 429,69 €	98 286,53 €	3 512,41 €	101 798,94 €	164 143,16 €
2030	164 143,16 €	98 718,56 €	1 900,19 €	100 618,75 €	65 424,60 €
2031	65 424,60 €	32 490,22 €	724,54 €	33 214,76 €	32 934,38 €
2032	32 934,40 €	32 934,40 €	280,43 €	33 214,83 €	0,00 €



Mr MASSONDO fait observer que depuis 2014 le montant de l'annuité a subi une hausse de 100 000 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de douze voix « pour » et trois voix « contre » (MASSONDO, DARRIEUX-JUSON, IROLA) décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne les prêts de 50 000 euros, remboursable sur cinq ans, et 450 000 euros, remboursable sur quinze ans, avec un amortissement linéaire et un remboursement trimestriel.

### **3°) – Etude de faisabilité et de programmation pour la création d'un équipement omnisport : mission complémentaire**

Afin de poursuivre la procédure du concours de maîtrise d'œuvre, il conviendrait de confier au cabinet OTEIS la préparation du dossier de consultation (rédaction des pièces administratives et techniques) à transmettre aux trois maîtres d'œuvre présélectionnés.

Le coût de ce travail est évalué à la somme de 1 260 euros T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de quatorze voix « pour » et une voix « contre » (IROLA), décide de confier la mission de rédaction des pièces administratives et techniques du dossier de consultation au cabinet OTEIS pour un montant T.T.C de 1 260 euros.

### **4°) – Vente de terrain**

Afin de permettre au groupement d'entreprise BATEKO de poursuivre l'étude du dossier de création de cinq pavillons sur le terrain communal sis sur l'avenue Théodore d'Arthez, il convient de fixer le prix de vente de la parcelle de 2 152 m<sup>2</sup>.

Les réseaux d'eau, d'assainissement, de collecte des eaux pluviales, d'électricité et de téléphonie passent à proximité immédiate du bien.

L'assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, fixe le prix de vente du terrain à 40 € H. T. le m<sup>2</sup>.

### **5°) – Fixation des tarifs de location des salles de la maison Touzaa, du marché couvert et révision des tarifs de location de la salle verte et de la salle Airetik.**

Les travaux de réfection du rez-de-chaussée de la maison TOUZAA étant quasiment terminés, il convient de fixer les tarifs de location.

D'autre part, il convient de réfléchir sur la possibilité de louer le marché couvert en dehors des jours de marché.

Enfin, les tarifs de location de la salle verte et de la salle Airetik méritent également d'être révisés.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, charge la commission des finances de travailler sur le sujet et de faire des propositions à l'assemblée.

### **6°) –Participation aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association.**

La commune est tenue de participer aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association pour les élèves originaires de Saint-Palais.

Le Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique a fixé, pour l'année 2016, le coût scolaire d'un élève de l'école publique à 468.20 €.

La participation versée aux écoles sous contrat d'association doit obligatoirement être inférieure ou égale à ce montant.

31 élèves de Saint-Palais sont scolarisés à l'Ecole Etchecopar et 9 à l'Ikastola.

L'assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** de verser la somme 18 728 euros, soit 468.20 euros par élève et fixe la répartition au prorata du nombre d'élèves soit :

- Ecole maternelle et élémentaire Etchecopar : 468.20 € X 31 = 14 514,20 euros
- Ikastola : 468.20 € x 9 = 4 213.80 euros.

Madame Agnès BORDENAVE informe l'assemblée sur la mise en place de la semaine de quatre jours.

A la sortie des textes sur la possibilité de retour à la semaine de quatre jours, l'école publique envisageait de se donner une année pour instaurer cette modification.

Considérant que l'ensemble des écoles du canton souhaitait sa mise en place dès la rentrée de septembre prochain, elle a effectué les démarches en ce sens.

Après un premier refus, l'Inspection Académique a fait savoir qu'elle accordait une dérogation pour cette nouvelle organisation sur la base de quatre jours par semaine à compter de septembre 2017.

A compter de cette date, les activités périscolaires qui représentent un coût 41 214.42 euros s'arrêtent. Reste à régler la question du personnel qui était affecté à l'animation de ces activités.

### **7°) – Fixation des tarifs de nouveaux produits dérivés à l'espace Chemins Bideak**

Des posters représentant des vues de la fresque seront mis en vente à l'espace Chemins Bideak.

Il est proposé de fixer les tarifs de vente ainsi qu'il suit :

- poster grand format (96 x 32 cm) au prix de 25 € T.T.C.
- poster petit format (66 x 22 cm) au prix de 15 € T.T.C.

Le conseil municipal, à la majorité de douze voix « pour » et trois abstentions (IROLA, MASSONDO, DARRIEUX-JUSON) décide de fixer les tarifs proposés ci-dessus.

### **8°) - Autorisation de signature du marché de travaux d'aménagement de la RD 2933 : avenue Frédéric de Saint-Jayme**

A la suite de l'avis d'appel à concurrence, trois entreprises ont répondu à la consultation.

La commission d'appel d'offres a examiné les propositions. Les prix T.T.C. obtenus sont les suivants.

320 109,24 €  
344 268,00 €  
347 184,00 €

Cet aménagement concerne la portion de voie comprise entre le pont de la Bidouze et le rond-point d'Aicirits. Il sera financé par le Conseil Départemental, la commune d'Aicirits-Camou-Suhast et la commune de Saint-Palais, au prorata des dépenses engagées par chacune des parties.

Sous réserve de vérifications des offres, l'assemblée, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise la mieux disante.

## **9°) - Electrification Rurale : Programme « FACE AB » (Extension souterraine) 2017**

Le Syndicat Départemental d'Énergie, consultée par nos soins, a estimé le coût des travaux d'extension à réaliser pour une alimentation route de Sardasse et une alimentation, rue du Mont Saint-Sauveur.

Pour l'alimentation sur la route de Sardasse, le montant des travaux et des dépenses à réaliser se décompose comme suit :

Montant des travaux T.T.C.	11 343,85 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	1 134,38 €
Frais de gestion du SDEPA	472,66 €
TOTAL :	12 950,89 €

Le plan prévisionnel de financement se décompose comme suit :

Participation FACE	8 318,32 €
TVA préfinancée par le SDEPA	2 079,71 €
Participation de la commune aux travaux	2 079,70 €
Participation de la commune aux frais de gestion	472,66 €

Pour l'alimentation sur la rue du Mont Saint Sauveur, le montant des travaux et des dépenses à réaliser se décompose comme suit :

Montant des travaux T.T.C.	10 160,62 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	1 016,06 €
Frais de gestion du SDEPA	423,36 €
TOTAL :	11 600,04 €

Le plan prévisionnel de financement se décompose comme suit :

Participation FACE	7 451,12 €
TVA préfinancée par le SDEPA	1 862,78 €
Participation de la commune aux travaux	1 862,78 €
Participation de la commune aux frais de gestion	423,36 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Décide de procéder aux travaux,

Approuve le montant des travaux et le plan de financement prévisionnel exposé ci-dessus.

## **10°) – QUESTIONS DIVERSES**

Xavier IRIBARREN regrette la mauvaise communication sur les animations du week end des 8 et 9 juillet 2017.

En effet, le 8 juillet, avaient lieu deux animations le concert Vox Biggeri à l'espace Chemins Bideak et le groupe de danses Bithindarrak sur la place du Foirail et le dimanche à nouveau un groupe de danses au fronton.

Lors de la réunion avec l'Office de Tourisme, le spectacle de Burgaintzi n'était pas annoncé.

Pour éviter cette situation, chaque groupe devrait communiquer son calendrier à l'office de tourisme.

Monsieur FOURCADE présente le programme des fêtes de Saint-Palais.

Il ajoute que l'exposition de peinture initialement prévue au marché couvert aura lieu dans l'ancien local commercial Sorhondo.

Le vernissage aura lieu le 28 juillet 2017 à 18 h 30.

Mr ASTABIE informe l'assemblée que les animations ados ont bien fonctionné.  
104 ados y ont participé.

Une réunion de bilan sera programmée au mois de septembre 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.